

- Une enveloppe libellée à leur adresse et affranchie au tarif en vigueur pour recevoir les résultats du concours.
- La date de naissance (pour les moins de 18 ans)

Article VII : pour les plus de 18 ans, le droit d'inscription est fixé à 9 euros. Les chèques devront être libellés au nom de Trésor Public en mentionnant au dos « Concours littéraire ».

Les textes, primés ou non, ne seront pas renvoyés à l'auteur.

La participation est gratuite pour les moins de 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi (justificatif exigé).

Les envois seront adressés **avant le 20 mars 2010** sous pli suffisamment affranchi à :

Bibliothèque Jules Laforgue
24 avenue Jean Jaurès
65800 AUREILHAN

Article VIII : il sera tenu compte du souci d'innovation et de qualité, tant dans la forme que dans le fond.

Les textes comportant des fautes d'orthographe, de vocabulaire ou de syntaxe seront éliminés ainsi que ceux dont l'expression serait vulgaire ou contraire à la bienséance et à la pudeur.

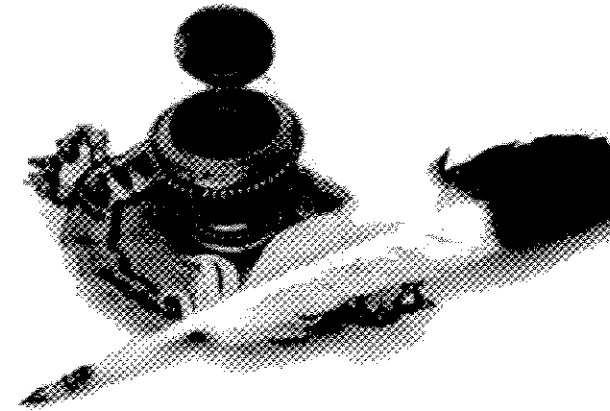
Article IX : La correction des textes est effectuée par un jury de spécialistes de la littérature française, dans le plus strict anonymat des candidats.

La participation au Concours Littéraire Jules Laforgue d'Aureilhan implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Concours Littéraire Jules Laforgue d'Aureilhan
24 avenue Jean Jaurès – 65800 Aureilhan
Tel : 05 62 38 91 65
E mail : biblio.jules.laforgue@legrandtarbes.fr

CONCOURS LITTERAIRE

JULES LAFORGUE



POESIES , CONTES , NOUVELLES

Ville d'Aureilhan – 65800

Concours littéraire Jules Laforgue

POESIE, CONTES, NOUVELLES

Article I : la ville d'Aureilhan, en association avec la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes, organise annuellement un concours littéraire de poésie, contes et nouvelles.

Article II : le concours est ouvert à tous les auteurs d'expression française dont les textes n'ont pas fait l'objet d'une publication en revue, en recueil ou en anthologie. Les lauréats ayant obtenu un 1^{er} prix l'année précédente ne pourront prétendre à cette même distinction dans les catégories concernées durant une période de trois ans (mais ils pourront concourir dans une autre catégorie).

Article III : catégories ouvertes au concours :

1. Candidats de plus de 18 ans :

- * Poésie d'expression classique
(le strict respect des règles de la poésie classique est exigé)
- * Poésie d'expression rimée
- * Poésie d'expression libre
- * Poésie humoristique
- * Conte
- * Nouvelle

2. Candidats de 15 à 18 ans :

- * Poésie libre
- * Conte
- * Nouvelle

(Les œuvres présentées n'excéderont pas quatre pages dactylographiées).

Article IV : chaque candidat peut participer à toutes les catégories à raison de deux textes différents par catégorie.

Article V : le palmarès offre les prix suivants dans chaque catégorie:

1^{er} prix : un bon d'achat de 100 € (librairie Lhéris Privat)
Un trophée personnalisé
Un diplôme

2^{ème} prix : un bon d'achat de 75 € (librairie Lhéris Privat)
Un diplôme

3^{ème} prix : un bon d'achat de 60 € (librairie Lhéris Privat)
Un diplôme

Chaque année plusieurs accessits et prix d'encouragements sont octroyés sous forme d'ouvrages littéraires.

Tous les candidats seront informés des résultats et invités à la remise des prix qui aura lieu le samedi 19 juin 2010.

Les lauréats recevront un courrier spécifiant leur résultat.

Article VI : les textes seront écrits lisiblement en noir, ou mieux, dactylographiés.

Les textes seront adressés en trois exemplaires, sur feuille de format A4, sans signature ni marque distinctive, et porteront en tête des œuvres en haut à gauche la catégorie pour laquelle ils concourent.

Chaque candidat joindra à son envoi :

- Une enveloppe cachetée contenant les noms, prénoms, adresse et titres des textes.